



Message du Président

Dès 2003, Séch  Environnement a adh r  au Global Compact, un cadre d'engagement volontaire mis en place par les Nations Unies par lequel des entreprises, associations ou ONG, sont invit es   respecter dix principes universellement accept s touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

De ces principes directeurs, nous avons d clin  nos propres engagements  thiques des affaires,   travers **une Charte D veloppement Durable** au niveau du Groupe, des **Politiques Qualit  Sant  S curit  Environnement**   celui des sites, et un **Code de comportement et d'actions** au niveau individuel.

Les r gles figurant dans ces Charte, Politiques et Code ne se substituent pas aux l gislations nationales ou internationales auxquelles le Groupe doit par ailleurs se conformer strictement. Ces engagements n'ont

pas de caract re contractuel, mais doivent n anmoins  tre connus et appliqu s par tous les collaborateurs du Groupe. Leur application incombe   chacun et plus particuli rement aux personnes assumant des responsabilit s d'encadrement.

Il n'est pas question de tout pr voir ou de vouloir tout codifier. Cependant, quelques principes clairs et pr cis, alli s au sens des responsabilit s de chacun et au bon sens, constituent des r f rences utiles pour tous dans le Groupe.

Jo l S ch 

Pr sident - Directeur g n ral

Janvier 2016

des Nations Unies



Sécché Environnement est signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003. L'initiative du Global Compact totalise environ 13 000 adhérents en 2015, dont 8 300 entreprises. La France avec près de 1 100 membres a été élue par ses pairs comme l'un des 10 meilleurs réseaux locaux nationaux sur 90 dans le monde. Les adhérents doivent attester chaque année de leur mise en œuvre effective des dix principes dans une « communication sur le progrès » (COP), rapport qui est mis en ligne sur le site internet du Global Compact. Sécché Environnement est l'une de la cinquantaine d'entreprises françaises qualifiant sa COP au niveau GC Advanced, qui vise à créer un standard élevé en matière de performance RSE et encourage à la transparence. Cela implique la démonstration par le Groupe de son adoption d'un éventail de bonnes pratiques (21 critères) et son évaluation en externe lors d'une revue de COP par ses pairs.

Joël Séché
Président - Directeur général
Janvier 2016

Droits de l'homme

Les entreprises sont invitées à :

- promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
- veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

Les entreprises sont invitées à :

- respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Les entreprises sont invitées à :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Les entreprises sont invitées à :

- agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

de Développement Durable

Les 7 engagements

pour faire de Séché Environnement un catalyseur de la dynamique du développement durable pour ses salariés, ses actionnaires, ses riverains et ses partenaires commerciaux.



Séché Environnement s'engage à :

- faire de la protection de l'environnement, de la santé humaine et de la responsabilité à l'égard des personnes, les conditions de sa pérennité.
- promouvoir, à l'intérieur de ses établissements, une véritable attitude de développement durable, impliquant la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation de son personnel au développement durable et une organisation interne en relation avec cet objectif.
- agir en ambassadeur du développement durable auprès de ses clients et de ses fournisseurs, afin de promouvoir, dans les modes de production comme dans les modes de consommation, un développement durable.
- se comporter en entreprise citoyenne et responsable menant une politique de transparence, d'amélioration continue et de concertation, intégrant les attentes légitimes des parties prenantes, en étant à l'écoute des évolutions de la société.
- contribuer à la recherche et à privilégier le développement de filières de traitement de déchets éco-efficaces et toujours plus sûres en termes d'impact sur la santé et l'environnement.
- respecter et même à anticiper les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, en appliquant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.
- faire de son comportement éthique et respectueux des lois et conventions internationales en vigueur la règle fondamentale de ses démarches commerciales.

Joël Séché
Président - Directeur général

Janvier 2016

Qualité · Santé · Sécurité · Environnement

- La politique Qualité, Santé, Sécurité et Environnement du Groupe est fondée sur le respect de la personne et de son environnement.
- La maîtrise et la prévention des risques exigent des équipes capables de les identifier, de les évaluer, de proposer des solutions et de mettre en œuvre les mesures retenues : maîtrise et prévention s'inscrivent dans des principes managériaux issus des fondamentaux de la qualité totale.
- Cette maîtrise et cette prévention contribuent à l'amélioration des performances globales de Sécché Environnement.
- L'objectif majeur consiste à éviter l'accident, la maladie, la pollution accidentelle en tout lieu et à tout instant. Les personnes, les biens de l'entreprise et son environnement sont pareillement concernés.
- Notre exigence et notre professionnalisme nous permettent jour après jour de nous rapprocher de ces cibles ambitieuses.
- C'est à chacun des sites qu'il appartient de définir les objectifs, les points d'étape et les contrôles nécessaires à mettre en place afin de piloter l'amélioration continue attendue.
- Le réseau QSSE est à leur disposition pour les accompagner tout au long cette démarche.
- Seul l'engagement de chacun permettra au Groupe dans son ensemble de mener à bien cette politique ambitieuse en matière de QSSE.

Notre impératif est de tout mettre en œuvre pour atteindre :

- « zéro » accident,
- « zéro » maladie professionnelle,
- « zéro » pollution.

Réaliser un tel objectif suppose une vigilance de chaque instant.



Joël Séché
Président - Directeur général

Janvier 2016

LE CODE DE COMPORTE

Huit engagements

pour faire de Séché Environnement un catalyseur de la dynamique de développement durable pour ses salariés, ses actionnaires, ses riverains et ses partenaires commerciaux :



Faire de la protection de la santé, de l'environnement et de la responsabilité à l'égard des personnes les conditions de la pérennité de l'entreprise.



Promouvoir à l'intérieur des établissements une véritable attitude de Responsabilité Sociétale impliquant la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation du personnel au Développement Durable.



Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.



Se comporter en entreprise citoyenne et responsable à l'écoute des évolutions de la société, menant une politique de transparence, de concertation, et d'amélioration continue intégrant les attentes légitimes des parties prenantes.

MENT ET D' ACTIONS



5

Contribuer à la recherche et au développement de filières de valorisation et de traitement de déchets éco-efficaces et toujours plus sûres en termes d'impact sur la santé et l'environnement.

6

Respecter les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en appliquant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. S'inscrire le plus souvent possible dans une logique d'anticipation active.

7

Faire de son comportement éthique et respectueux des lois et conventions internationales en vigueur, la règle fondamentale de sa conduite des affaires.

8

Mettre en œuvre les règles de conduite, détecter les manquements et user du droit d'alerte.

Codes mis à jour en 2016 – Les engagements 7 et 8 s'inspirent des « principes de conduite des affaires pour contrer la corruption » élaborés par Transparency International

Faire de la protection de la santé, de l'environnement et de la responsabilité à l'égard des personnes les conditions de la pérennité de l'entreprise.

Chaque collaborateur a la responsabilité de veiller à ce que les activités de Séché Environnement qui dépendent de lui soient exercées en conformité avec les réglementations en vigueur complétées le cas échéant par des règles internes au Groupe, en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Pour y répondre, tous les collaborateurs du Groupe s'inscrivent dans une démarche active de protection et mettent en œuvre des procédures et/ou des modes de gestion des installations qui permettent de :

- Privilégier la prévention et mettre en place toutes les mesures utiles pour assurer la meilleure protection possible de la santé et de la sécurité au travail, tant pour les collaborateurs du Groupe que pour ceux des entreprises tierces ;

- Fixer des objectifs mesurables de leurs performances environnementales, et évaluer et contrôler régulièrement ces performances, en vue d'une mise en œuvre rapide des mesures correctrices si nécessaire.

Les démarches de certification obtenues ou engagées (ISO 14001, OHSAS 18001) permettent la prise en compte, de façon organisée et reconnue, des paramètres liés au respect de l'environnement ainsi qu'à la protection de la sécurité et de la santé des personnes.



Promouvoir à l'intérieur des établissements une véritable attitude de Responsabilité Sociétale impliquant la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation du personnel au Développement Durable.

Séché Environnement veille scrupuleusement au respect des droits des salariés et interdit, en particulier, toute discrimination pour des motifs d'origine, de mœurs, de sexe, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap des individus, que ce soit au recrutement, à l'embauche et/ou durant la vie du contrat de travail, en France ou à l'étranger.

Le respect des personnes est une condition absolue du développement individuel et professionnel des collaborateurs, acteurs attentifs et mobilisés sur les trois dimensions du Développement Durable : environnementale, sociale-sociétale, et économique. Ce respect se manifeste par l'écoute, l'information, l'explication et le dialogue, dans le respect de la vie privée de chacun.

Le dialogue social et le Développement Durable sont indissociables ; aussi sur tous les sujets d'intérêt commun, Séché Environnement prône la coopération avec ses collaborateurs et leurs représentants, et leur fournit une information de qualité.

Enfin, les notions de loyauté et de solidarité sont des impératifs au succès du renforcement du dialogue social. La traduction en est l'esprit de responsabilité que chacun doit développer dans son métier pour écarter les attitudes individualistes et favoriser la valorisation du travail en équipe par les apports mutuels.



Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.

Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de valorisation et de traitement de déchets, pour lui fournir :

- Les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;
- A des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;
- Mais également, en tant que promoteur d'un Développement Durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).

Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :

- Les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;
- Les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de Développement Durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;
- La politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.

Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération.



Se comporter en entreprise citoyenne et responsable à l'écoute des évolutions de la société, menant une politique de transparence, de concertation, et d'amélioration continue intégrant les attentes légitimes des parties prenantes.

A ce titre, Séch  Environnement, acteur de la Cit , respecte une stricte neutralit  politique, religieuse et philosophique :

- Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financi re au profit de candidats, d' lus ou de partis politiques ;
- Tout collaborateur peut bien  videmment participer   la vie politique   titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;
- Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou   des op rations de m c nat aux cas pr vus par la l gislation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorit s d finies par le Groupe.

  l'inverse de ces positions restrictives et de prudence, le Groupe s'investit dans des relations proactives :

- Avec ses actionnaires en tenant inform  les march s financiers, par les moyens appropri s,

de tout  v nement ou information de nature   influencer le cours de l'action. Parall lement, ses collaborateurs qui pourraient du fait de leurs fonctions d tenir des informations privil gi es, c'est- -dire non connues publiquement, s'engagent   respecter les r gles du Code de D ontologie boursi re du Groupe en ce qui concerne leurs propres interventions sur les march s financiers ;

- Avec ses autres parties prenantes pour  tablir des relations de proximit  de la meilleure qualit  possible que ce soit avec les riverains, les Administrations, le monde  ducatif et associatif..., relations se traduisant notamment par :
 - l'ouverture des sites au plus grand nombre ;
 - des collaborateurs   l' coute des r flexions et attentes locales, impliqu s dans les collaborations avec les  tablissements d'enseignement ;
 - une pr f rence accord e   l'emploi local.

Contribuer à la recherche et au développement de filières de valorisation et de traitement de déchets éco-efficaces et toujours plus sûres en termes d'impact sur la santé et l'environnement.

Séché Environnement s'attache à pratiquer une politique d'investissement, de recherche et de développement conduisant à une amélioration permanente de ses installations industrielles et de ses process en vue de rendre plus sûres les filières utilisées et d'en limiter les impacts.

Le souhait de tendre vers la meilleure éco-efficacité impose que chaque collaborateur mette en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible dans un esprit de solidarité, ce qui implique :

- L'examen régulier des meilleures pratiques internes et externes au Groupe ;
- L'animation et l'exploitation de tous les retours d'expérience ;
- Des actions de formation ciblées ;
- Une méthode de travail en réseau source de «fertilisations» croisées favorisant dans tous les cas l'optimisation des compétences et moyens.



Respecter les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en appliquant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. S'inscrire le plus souvent possible dans une logique d'anticipation active.

Séché Environnement s'attache à mettre en œuvre une politique active en matière d'environnement, de santé et de sécurité du travail et à veiller à son application constante ; les sous-traitants intervenant dans ses installations sont invités à avoir la même vigilance.

- Anticipation grâce à une veille adaptée ;
- Exploitation des meilleures techniques disponibles ;
- Ecoute des agents ;
- Evaluation rigoureuse de leurs conditions de travail ;
- Retour d'expérience.

Ces voies imposent réactivité, curiosité, échange, remise en question continuelle des connaissances, des techniques, des attentes de chacun, qu'il soit salarié ou autre « porteur d'enjeux ».



Faire de son comportement éthique et respectueux des lois et conventions internationales en vigueur, la règle fondamentale de sa conduite des affaires.

Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.

Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées.

De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client ou fournisseur existant ou potentiel.



Mettre en œuvre les règles de conduite, détecter les manquements et user du droit d'alerte.

Le Code de comportement et d'actions de Séché Environnement est diffusé à tous les collaborateurs du Groupe. Il pourra également être communiqué à l'extérieur du Groupe, en cas de besoin, et notamment à ses clients, fournisseurs et actionnaires.

L'application des règles de ce Code s'impose à tous les collaborateurs du Groupe, et contribue à développer une culture de responsabilité dans le cadre d'un engagement du Groupe pour un strict respect des législations et des principes de bonne gouvernance des entreprises.

Si ce Code s'avérait imprécis ou incomplets dans certaines situations, il appartient à chaque collaborateur de s'adresser à son supérieur hiérarchique pour obtenir la position à suivre. Enfin, ce Code comportent un certain nombre d'obligations juridiques ou réglementaires dont le non-respect pourra être considéré comme un manquement susceptible d'être sanctionné, dans le respect des règles de chaque pays.

Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans le Code de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Directeur Développement Durable. dd@groupe-seche.com

Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées « de bonne foi ».



Les Hêtres - CS 20020 - 53811 Changé Cedex 09
Tél : +33 (2) 43 59 60 00 - Fax : +33 (2) 43 59 60 01

Tour Maine Montparnasse - BP 125
33 avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15
Tél : +33 (1) 53 21 53 53 - Fax : +33 (1) 53 21 53 54

www.groupe-seche.com
Contact : dd@groupe-seche.com